

**Compte- rendu du webinaire organisé par les Douanes sur la recodification du code des douanes et point d'actualité sur la garantie des métaux précieux
16 avril 2026**

- Etant donné les difficultés techniques rencontrées durant la connexion, les intervenants transmettront par mail leur présentation sur la recodification du code des douanes (en vigueur depuis 1948 !)
- Concernant la recodification de la partie réglementaire et le projet de décret dans le code du commerce sur la garantie des métaux précieux : les commissaires-priseurs , comme les autres professionnels, seront consultés, mais ils ne sont, en réalité, concernés, qu'à la marge sur ce texte (question du contrôle des douanes et de leur pouvoir de saisie).
- Depuis juin 2025, les services des douanes utilisent un **applicatif métier rénové de GAP (Gestion Automatisée des Poinçons)**.

A compter de 2026, cet applicatif va être ouvert aux professionnels du secteur des métaux précieux afin d'assurer la **dématérialisation de l'ensemble des échanges avec les services des douanes.**

1°/ En 2026, une première mise en service du portail comportera :

- une fiche opérateur reprenant l'ensemble des informations présentes dans l'application
- la dématérialisation de la déclaration d'existence (initiale et modificative)
- la dématérialisation des fiches d'apport de la marque
- la dématérialisation des déclarations récapitulatives semestrielles

Tous les opérateurs, nouveaux et existants, devront s'enregistrer dans le portail et renseigner, ou mettre à jour leurs données.

Un comité d'utilisateurs (professionnels + éditeurs de logiciels) sera constitué pour tester ces premières fonctionnalités (mai-Juin 2026) pour une « production prévisionnelle » au 3^e trimestre 2026.

- ⇒ Question de la modalité de la transmission des données sur cet applicatif professionnel/ quels délais ?
- ⇒ Chaque professionnel aura son compte (accès sécurisé)

2°/ **Travaux sur la dématérialisation du livre de police dans le GAP** (remplace les différents registres papier), au 2° semestre 2026, avec constitution **d'un comité utilisateurs** à compter du 4° trimestre 2026 (pour définir les modalités techniques et pratiques).

- ⇒ Cet applicatif professionnel permettra un **accès permanent des douanes au livre de police (saisie directe sur le portail)**. Ainsi sur le portail professionnel, figurera tout **l'historique, à jour, de l'activité et des documents transmis à l'administration des douanes** (centralisation, rapatriement des données et meilleure traçabilité).
- ⇒ L'enjeu est une simplification des démarches pour remplir les obligations du livre de police (pas de nouvelles obligations).
- ⇒ **Pour les commissaires-priseurs, il a été noté la nécessité de prévoir une interconnexion entre le livre de police des métaux précieux et le livre de police plus général** sur la tenue des ventes afin d'éviter le travail de double saisie.

Les débats permettent de mettre à jour les aspects suivants :

- le problème des disparités régionales d'interprétation des services des douanes sur la tenue du livre de police est rappelé et bien noté par les services concernés.
- L'absence de bureaux de garantie dans certaines régions du territoire (notamment dans le Nord)
- La question de la reconnaissance mutuelle des poinçons entre certains Etats- de l'Union (et pas d'autres). Le sujet doit être approfondi aux yeux de certains.
-

En conclusion :

- Un nouveau code des douanes devrait être publié le 1^{er} mai 2026.
- Les douanes reviendront vers les « fédérations » pour constituer les comités utilisateurs.
- La formation sera disponible en replay